FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Hardwax Oil Swift

RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/DE L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Marque commerciale:	Hardwax Oil Swift
N° de produit:	147000_SDS
Identifiant unique de formulation (UFI):	J600-E0MW-H00V-5Q3R

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange:	Aucune connue.
Utilisations déconseillées :	Aucune connue.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom et adresse de l'entreprise:	**WOCA Denmark A/S** Tværvej 6 6640 Lunderskov Danemark +45 9958 5600
Personne à contacter:	WOCA Denmark
Courriel:	info@wocadenmark.com
▼*Révision:*	9/10/2026
▼*Version de la fiche de données de sécurité:*	1.0
▼*Date de la précédente édition:*	2/09/2026 (1.0)

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Centre Antipoisons: +32 (0) 70 245 245 (7 jours sur 7, 24 heures sur 24)
Voir la rubrique 4 concernant premiers secours.

RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

Classée conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP).

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Flam. Liq. 3; H226, Liquide et vapeurs inflammables.
Skin Irrit. 2; H315, Provoque une irritation cutanée.
STOT SE 3; H336, Peut provoquer somnolence ou vertiges.

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogramme(s) de danger:



Mention d'avertissement: Attention

Mention(s) de danger: Liquide et vapeurs inflammables. (H226)
Provoque une irritation cutanée. (H315)
Peut provoquer somnolence ou vertiges. (H336)

Conseil(s) de prudence:

Générales: En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. (P101)
Tenir hors de portée des enfants. (P102)

Précautions: Se laver mains et la peau exposée soigneusement après manipulation. (P264)
Porter un équipement de protection des yeux/ des gants de protection. (P280)

Intervention: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise. (P312)
En cas d'incendie: Utiliser vapeur d'eau/dioxyde de carbone/mousse résistante à l'alcool pour l'extinction. (P370+P378)

Stockage: Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. (P403+P235)

Élimination: Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale (P501)

Substances dangereuses: Hydrocarbons, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics

Autre étiquetage: UFI : J600-E0MW-H00V-5Q3R

2.3. Autres dangers

Autre: Ce mélange/produit ne contient aucune substance considérée comme répondant aux critères de classification comme PBT et/ou vPvB.
Ce produit ne contient aucune substance considérée comme étant un perturbateur endocrinien conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2023/707 de la Commission.

RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances

Sans objet. Ce produit est un mélange.

3.2. Mélanges

Produit/composant	Identifiants	% w/w	Classification	Note

Hydrocarbons, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics	N° CAS : 64742-48-9 N° CE: 265-150-3 REACH: 01-2119486659-16-XXXX N° index :	25-40%	Flam. Liq. 3, H226 Asp. Tox. 1, H304 Skin Irrit. 2, H315 STOT SE 3, H336 Aquatic Chronic 2, H411	[15], [19]
Hydrocarbons, C10-C13, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics	N° CAS : N° CE: 918-481-9 REACH: 01-2119457273-39-XXXX N° index :	15-25%	EUH066 Asp. Tox. 1, H304	

Le texte intégral des phrases H se trouve dans la rubrique 16. Les limites d'exposition professionnelle sont indiquées dans la rubrique 8, à condition d'être disponibles

Autres informations

[15] La classification comme cancérogène ou mutagène ne s'applique pas car la substance contient moins de 0,1 % poids/poids de benzène (EINECS No 200-753-7). (CLP, annexe VI, note P).
[19] UVCB = substances de composition inconnue ou variable, produits de réaction complexes ou matières biologiques.

RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS

4.1. Description des mesures de premiers secours

Généralités: En cas d'accident : Contactez un médecin ou l'hôpital ou Centre Antipoisons: +32 (0) 70 245 245 (7 jours sur 7, 24 heures sur 24), apportez l'étiquette ou bien la présente fiche de données de sécurité.
En cas de symptômes persistants ou en cas de doute concernant l'état de la personne blessée, faites appel à un médecin. Ne donnez jamais à boire de l'eau ou autre liquide à une personne ayant perdu connaissance.

Inhalation: EN CAS D'INHALATION: Se rendre à l'air libre et se reposer dans une position confortable pour respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Contact cutané: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.
Retirez les vêtements et chaussures contaminés. Lavez soigneusement avec de l'eau et du savon la peau qui a été en contact avec le produit. N'utilisez PAS de produits solvants ou de diluants.
En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

Contact visuel: En cas de contact avec les yeux: Rincez aussitôt avec de l'eau (20-30 °C) pendant 5 minutes. Retirez les

	éventuelles lentilles de contact de la victime . Demandez l'assistance d'un médecin.
▼*Ingestion:*	Si la personne est consciente, rincez-lui la bouche avec de l'eau et restez avec elle. En cas de malaise : contactez immédiatement un médecin et apportez-lui la présente fiche de données de sécurité ou l'étiquette du produit. Ne faites pas vomir, à moins que le médecin ne le recommande. Maintenez la tête tournée vers le bas de manière à ce que les vomissures ne reviennent pas dans la bouche et la gorge.
Brûlure:	Rincez abondamment à l'eau jusqu'à ce que la douleur s'arrête et continuez ensuite pendant 30 minutes.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets irritants : le produit contient des substances qui sont des irritants locaux en cas de contact avec la peau/ les yeux ou en cas d'inhalation. Il peut résulter du contact avec des produits irritants localement, que la zone de contact soit plus exposée à l'absorption de produits nocifs tels que par exemple les allergènes.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter selon les symptômes.

Informations pour le médecin

Apportez la présente fiche de données de sécurité ou l'étiquette du produit.

RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : mousse résistant aux alcools, acide carbonique, poudre, eau atomisée.
Moyens d'extinction inappropriés : Ne pas utiliser de jet d'eau car cela risquerait de propager l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Liquide et vapeurs inflammables.
Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.
Le feu va dégager une épaisse fumée. L'exposition aux produits de décomposition représente un danger pour la santé. Les récipients fermés exposés au feu sont refroidis avec de l'eau. Ne laissez pas de l'eau ayant servi à éteindre l'incendie s'écouler dans les égouts et les cours d'eau.

5.3. Conseils aux pompiers

Portez une combinaison d'intervention normale et une protection respiratoire complète afin d'éviter tout contact.

RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Un stock qui ne brûle pas est refroidi avec de l'eau atomisée. Retirez si possible les matériaux inflammables. Faites en sorte que la ventilation soit suffisante.

Evitez le contact direct avec le produit répandu.
Assurer une ventilation adéquate, en particulier dans les espaces confinés.
Evitez d'inhaler des vapeurs de produits répandus.
Les zones contaminées peuvent être glissantes.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne déversez pas dans les lacs, les ruisseaux, les égouts, etc.
Tenir les personnes non autorisées éloignées du déversement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenez et collectez les déversements avec un matériau absorbant non combustible, par exemple du sable, de la terre, de la vermiculite ou de la terre de diatomées, et placez-les dans un récipient pour les éliminer conformément aux réglementations locales.
Nettoyez autant que possible avec des produits de nettoyage ordinaires. Evitez les solvants.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la rubrique 13 "Considérations relatives à l'élimination" sur la manipulation des déchets.
Voir la rubrique 8 "Contrôles de l'exposition/protection individuelle" pour les mesures de protection.

RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
Utiliser du matériel électrique/d'éclairage/de ventilation antidéflagrant.
Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles.
Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
La consommation de tabac, de nourriture et de boissons n'est pas permise dans les locaux de travail.
Voir la rubrique 8 «Contrôles de l'exposition/protection individuelle» pour des renseignements sur les dispositifs de protection individuelle.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites.
Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
Conserver au froid et dans un endroit bien ventilé à l'abri de toutes les sources d'inflammation possibles.

Les compatibilités en matière de conditionnement:	A conserver dans des récipients qui contiennent toujours le même matériau que l'original.
Conditions de stockage:	Pas d'exigences particulières.
Matières incompatibles:	Acides forts, bases fortes, oxydants forts et des réducteurs forts.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Ce produit doit être utilisé exclusivement pour les applications décrites la rubrique 1.2.

RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Le produit ne contient aucune substance énumérée dans la liste de la Belgique des substances avec une limite d'exposition en milieu de travail.

DNEL

Hydrocarbons, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics

Durée :	**Voie d'exposition :**	**DNEL :**
Effets locaux à court terme - population globale	Inhalation	640 mg/m³
Effets locaux à court terme - Travailleurs	Inhalation	1066.67 mg/m³
Effets locaux à long terme - population globale	Inhalation	178.57 mg/m³
Effets locaux à long terme - Travailleurs	Inhalation	837.5 mg/m³
Effets systématiques à court terme - population globale	Inhalation	1152 mg/m³
Effets systématiques à court terme - Travailleurs	Inhalation	1286.4 mg/m³
Effets systématiques à long terme - population globale	Inhalation	410 µg/m³
Effets systématiques à long terme - Travailleurs	Inhalation	1.9 mg/m³

PNEC

Aucune information disponible.

8.2. Contrôles de l'exposition

Appliquer un contrôle général pour éviter une exposition inutile.

Précautions générales: La consommation de tabac, de nourriture et de boissons n'est pas permise dans les locaux de travail.

Scénarios d'exposition: Aucun scénario d'exposition n'est mis en œuvre pour ce produit.

Limite d'exposition: Il n'existe pas de limites d'exposition pour les substances contenues dans le produit.

Mesures techniques: Suivez les précautions habituelles quand vous utilisez le produit. Évitez de respirer les vapeurs.

Mesures d'hygiène: Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Mesures pour la limitation de l'exposition à l'environnement: Pas d'exigences particulières.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipement de protection personnelle

Généralités: Pas d'exigences particulières.

Équipements respiratoires:
Pas d'exigences particulières.

Protection de la peau:
Pas d'exigences particulières.

Protection des mains:
Pas d'exigences particulières.

Protection des yeux:
Pas d'exigences particulières.

RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique:	Liquide
Couleur:	Aucune information disponible.
Odeur / Seuil olfactif (ppm):	Aucune information disponible.
pH:	Aucune information disponible.
Densité (g/cm³):	Aucune information disponible.
▼*Viscosité cinématique:*	91,7 mm²/s (40 °C)
Caractéristiques des particules:	Ne s'applique pas aux liquides.

Changement d'état

Point de fusion/point de congélation (°C):	Aucune information disponible.
Le point/l'intervalle de ramollissement (°C):	Ne s'applique pas aux liquides.
Point d'ébullition (°C):	Aucune information disponible.
Pression de vapeur:	Aucune information disponible.
Densité de vapeur relative :	Aucune information disponible.
Température de décomposition (°C):	Aucune information disponible.

Informations concernant les risques d'explosion et d'incendie

▼*Point d'éclair (°C):*	40
Inflammabilité (°C):	Le matériau est combustible.
Température d'auto-inflammation (°C):	Aucune information disponible.
Limite d´explosivité (% v/v):	Aucune information disponible.

Solubilité

Solubilité dans l'eau:	Aucune information disponible.
n-octanol/coefficient d'eau (LogKow):	Aucune information disponible.
Solubilité dans la graisse (g/L):	Aucune information disponible.

9.2. Autres informations

D'autres paramètres physiques et chimiques:	Aucune information disponible.
Capacités oxydantes:	Aucune information disponible.

RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans les conditions indiquées à la rubrique 7 (Manipulation et stockage).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses
Aucune connue.

10.4. Conditions à éviter
Evitez toute électricité statique.
Ne doit pas être exposé à la chaleur (par ex. rayons du soleil), afin d'éviter tout risque de surpression.

10.5. Matières incompatibles
Acides forts, bases fortes, oxydants forts et des réducteurs forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux
Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne doit être produit.

RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée
Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation cutanée
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique
Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

▼Danger par aspiration
Ce produit ne présente pas de risque d'aspiration, en raison de sa viscosité.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques
Effets irritants : le produit contient des substances qui sont des irritants locaux en cas de contact avec la peau/ les yeux ou en cas d'inhalation. Il peut résulter du contact avec des

produits irritants localement, que la zone de contact soit plus exposée à l'absorption de produits nocifs tels que par exemple les allergènes.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce mélange/produit ne contient aucune substance considérée comme ayant des propriétés qui provoquent des troubles hormonaux vis-à-vis de la santé.

Autres informations

Aucune connue.

RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12.2. Persistance et dégradabilité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange/produit ne contient aucune substance considérée comme répondant aux critères de classification comme PBT et/ou vPvB.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce mélange/produit ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien

12.7. Autres effets néfastes

Le produit contient des substances écotoxiques, qui peuvent avoir des effets nocifs sur les organismes aquatiques.
Le produit contient des substances qui peuvent avoir des effets néfastes à long terme sur l'environnement aquatique.

RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Èliminer le produit conformément aux réglementations locales et nationales en vigueur pour le traitement des déchets.
HP 3 - Inflammable
HP 4 - Irritant (irritation cutanée et lésions oculaires)
Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale.
Règlement (UE) n° 1357/2014 de la Commission du 18 décembre 2014 relative aux déchets.

Code CED: Sans objet.

Emballages pollués

Les emballages avec des résidus de produit sont éliminés en suivant les mêmes règles que pour le produit lui-même.

RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

	14.1 ONU ***	14.2 Désignation officielle de transport	14.3 Classe(s) de danger pour le transport	14.4 PG*	14.5. Env**	Autres informations :
ADR/ADN/RID	UN1263	PEINTURES	Classe: 3 Étiquettes: 3 Code de classification: F1 	III	Non	Quantités limitées: 5 L Code de restriction en tunnels: (E) Voir ci-dessous pour plus d'informations.
IMDG	UN1263	PAINT	Classe: 3 Étiquettes: 3 Code de classification: F1 	III	Non	Quantités limitées: 5 L EmS: F-E S-E Voir ci-dessous pour plus d'informations.
IATA	UN1263	PAINT	Classe: 3 Étiquettes: 3 Code de classification: F1 	III	Non	Voir ci-dessous pour plus d'informations.

* Groupe d'emballage
** Dangers pour l'environnement
*** Numéro ONU ou numéro d'identification

Autre

Le produit est concerné par les conventions sur les marchandises dangereuses.
ADR/ADN/RID / Voir tableau A, section 3.2.1 pour toute information sur les dispositions spéciales, les exigences ou les avertissements en rapport avec le transport. Voir la section 5.4.3, pour les instructions écrites concernant l'atténuation des dommages en cas d'incidents ou d'accidents pendant le transport.
IMDG / Voir section 3.2.1 pour toute information sur les dispositions spéciales, les exigences ou les avertissements en rapport avec le transport.
IATA / Voir tableau 4.2 pour toute information sur les dispositions spéciales, les exigences ou les avertissements en rapport avec le transport.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Sans objet.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Limites d'utilisation: Aucune particulière.

Demandes de formation spécifique: Pas d'exigences particulières.

Protection contre les accidents majeurs - Categories / Substances dangereuses désignées:	P5c - LIQUIDES INFLAMMABLES, quantité seuil (Colonne 2) : 5.000 tonnes / (Colonne 3) : 50.000 tonnes
REACH, Annexe XVII:	Hydrocarbons, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics est soumis aux restrictions REACH (N° entrée 40).
Autre:	Sans objet.
Sources:	5 Juin 2015. - Accord de coopération entre l'Etat fédéral, la Région flamande, la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses. Règlement (UE) n° 1357/2014 de la Commission du 18 décembre 2014 relative aux déchets. Règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges (CLP). Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH).

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Non

RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

Précisions sur les phrases H dont il est question dans la rubrique 3

EUH066, L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
H226, Liquide et vapeurs inflammables.
H304, Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315, Provoque une irritation cutanée.
H336, Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H411, Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Abréviations et acronymes

ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par voie de Navigation intérieure
ADR = L'Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
CAS = Chemical Abstracts Service
CE = Conformité Européenne
CVI = Conteneurs en Vrac Intermédiaires
CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges
COV = Composés Organiques Volatils
CPSE = Concentration Prédite Sans Effet

CSA = Evaluation de la Sécurité Chimique
CSR = Rapport sur la Sécurité Chimique
DMEL = Dose dérivée avec effet minimum
DNEL = Dose dérivée sans effet
ds = les déchets spéciaux
EC = Concentration efficace
ED = Dose efficace
EINECS = Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes
EL = Chargement efficace
ErC = Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %
ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë
EuPCS = Système européen de catégorisation des produits
FBC = Facteur de Bioconcentration r
Mention EUH = mention de danger spécifique CLP
HP = Code de propriété de dange
IARC = Le Centre international de Recherche sur le Cancer (CIRC)
IATA = Association Internationale du Transport Aérien
IC = Concentration inhibitrice maximale X
code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses
LC = Concentration létale
LCLo = a valeur est la concentration la plus faible d'une substance dans l'air qui aurait causé la mort d'animaux ou d'humains
LD = Dose létale
LOAEC = Concentration minimale pour un effet nocif observé
LOAEL = Dose minimale pour un effet nocif observé
LOEC = Concentration minimale pour un effet observé
LL = Chargement létal
LogKoc = Logarithme du coefficient de partage carbone organique–eau
LogKoe = Coefficient de partage octanol/eau
LT = temps létal
M = Pour le facteur de multiplication
MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)
NOAEC = Concentration sans effet nocif observé
NOAEL = Dose sans effet nocif observé
NOEC = Concentration sans effet observé
NOELR = Taux de chargement sans effet observable
NU = Nations Unies
OCDE = Organisation de Coopération et de Développement Economiques
PBT = Persistantes, Bioaccumulables et Toxiques
PRP = Le potentiel de réchauffement planétaire
REACH = Règlement sur l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions des substances chimiques [Règlement (CE) N° 1907/2006]
RID = Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses
RRN = Numéro d'enregistrement REACH
sc = les autres déchets soumis à contrôle
scd = autres déchets soumis à contrôle qui nécessitent un document de suivi
SCL = Limite de concentration spécifique (LCS).
SE = Scenario d'Exposition

SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
SVHC = Substances extrêmement préoccupantes
TDAA = Température de décomposition auto-accélérée
vPvB = Très Persistant et très Bioaccumulable
TSOC-ER = Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles - Exposition Répétée
TSOC-EU = Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles - Exposition Unique
TWA = Moyenne pondérée dans le temps
UVCB = Substances de composition inconnue ou variable, produits de réaction complexes ou matières biologiques

Autre

La classification du mélange au regard des risques pour la santé est conforme aux méthodes de calcul fournies par le Règlement (CE) n° 1272/2008.
La classification du mélange au regard des risques physiques se basés sur les données expérimentales.

Validé par

Emma Christensen

Autre

Les modifications par rapport à la dernière révision importante (premiers chiffres dans la fiche, voir rubrique 1) de cette fiche de données de sécurité sont repérées par un triangle.
Les informations de la présente fiche de données de sécurité sont seulement valables pour ce produit (indiqué à la rubrique 1) et ne sont pas nécessairement valables pour l'utilisation d'autres produits/produits chimiques.
Il est recommandé de donner cette fiche de données de sécurité à l'utilisateur effectif du produit. Les informations de ce document ne peuvent pas être utilisées comme spécification du produit.
Pays-langue : BE-fr